AVIS ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 165 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 71

AVIS aux personnes intéressées par le *Projet de règlement no 165 modifiant le règlement de zonage numéro 71.*

Lors d'une séance tenue le 3 décembre 2024, le conseil de la Municipalité a adopté le Projet de règlement no 165. Ce Projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no 71 et ce, à compter de la prochaine assemblée régulière du 7 janvier 2025.

Une assemblée publique de consultation sur ce Projet de règlement aura lieu le 7 janvier 2025 à 18h00 à la salle du conseil municipal située au 801, rue Principale, Val St-Gilles.

Lors de cette assemblée, toute personne présente pourra faire des représentations verbales ou déposer des documents. Ces derniers seront traités comme s'ils étaient déposés lors d'une séance du conseil.

Ce Projet de règlement peut être consulté au bureau municipal soit au 801, rue Principale, Val St-Gilles, du mardi au jeudi, selon les heures normales d'ouverture des bureaux ou sur le site Internet de la Municipalité de Val St-Gilles *valst-gilles.ao.ca*.

Donné à Val St-Gilles, ce 4 décembre 2024

Chantal Richer

Directrice générale et greffière - trésorière